



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question orale n° 1131

Texte de la question

M. André Schneider demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité comment le Gouvernement entend compenser les pertes de subventions subies par les associations employant des travailleuses familiales, des aides à domicile ou des aides ménagères, dans le cadre de l'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1131

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3034

Réponse publiée le : 24 mai 2000, page 4498

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2000